

Localisation géographique de l'opération

L'opération se situe au Sud-ouest du centre-bourg de SAINT-REVEREND (Vendée), dans le village de La Perpilière.

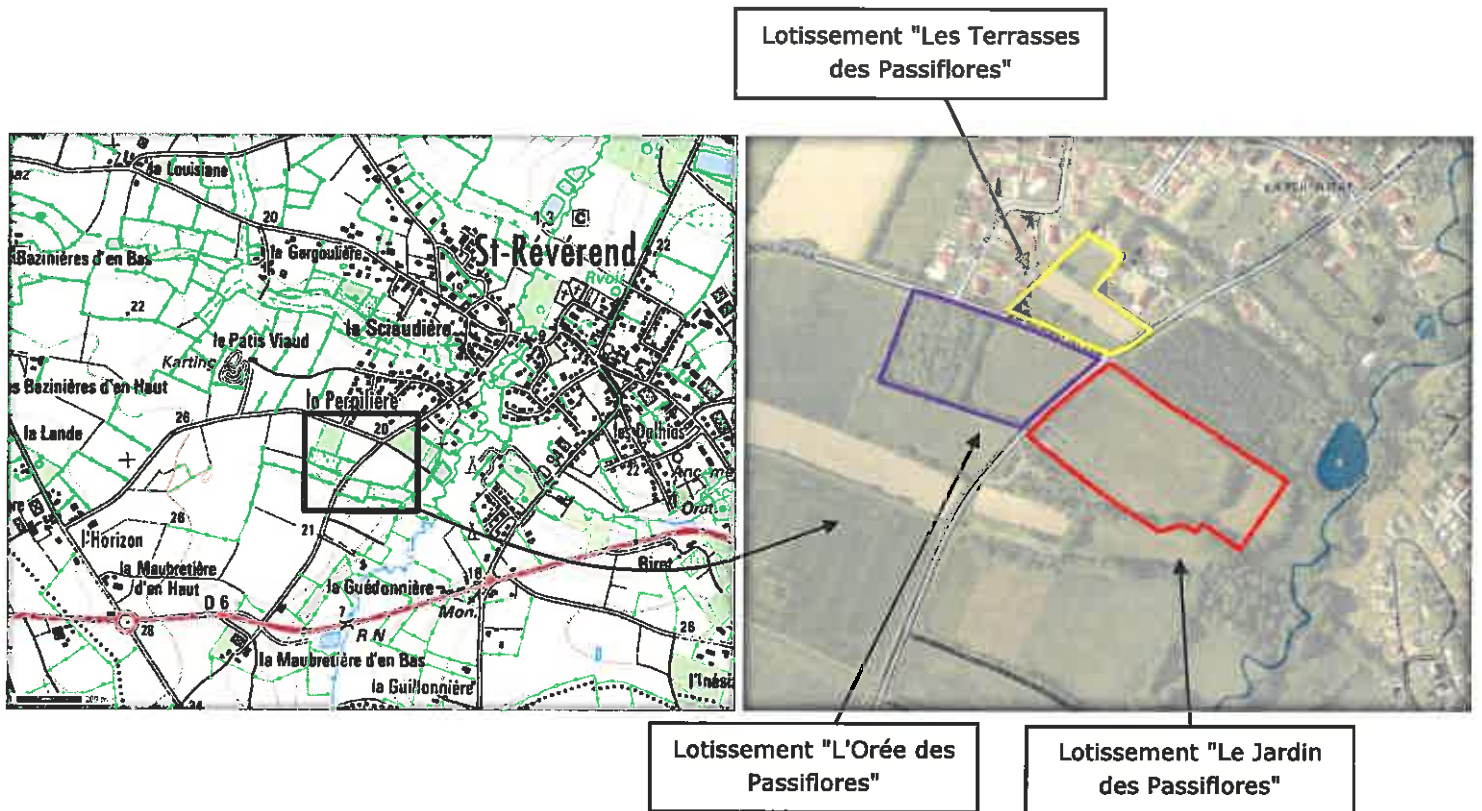


Figure 1 : Extrait de la carte IGN sur le secteur étudié (géoportail)

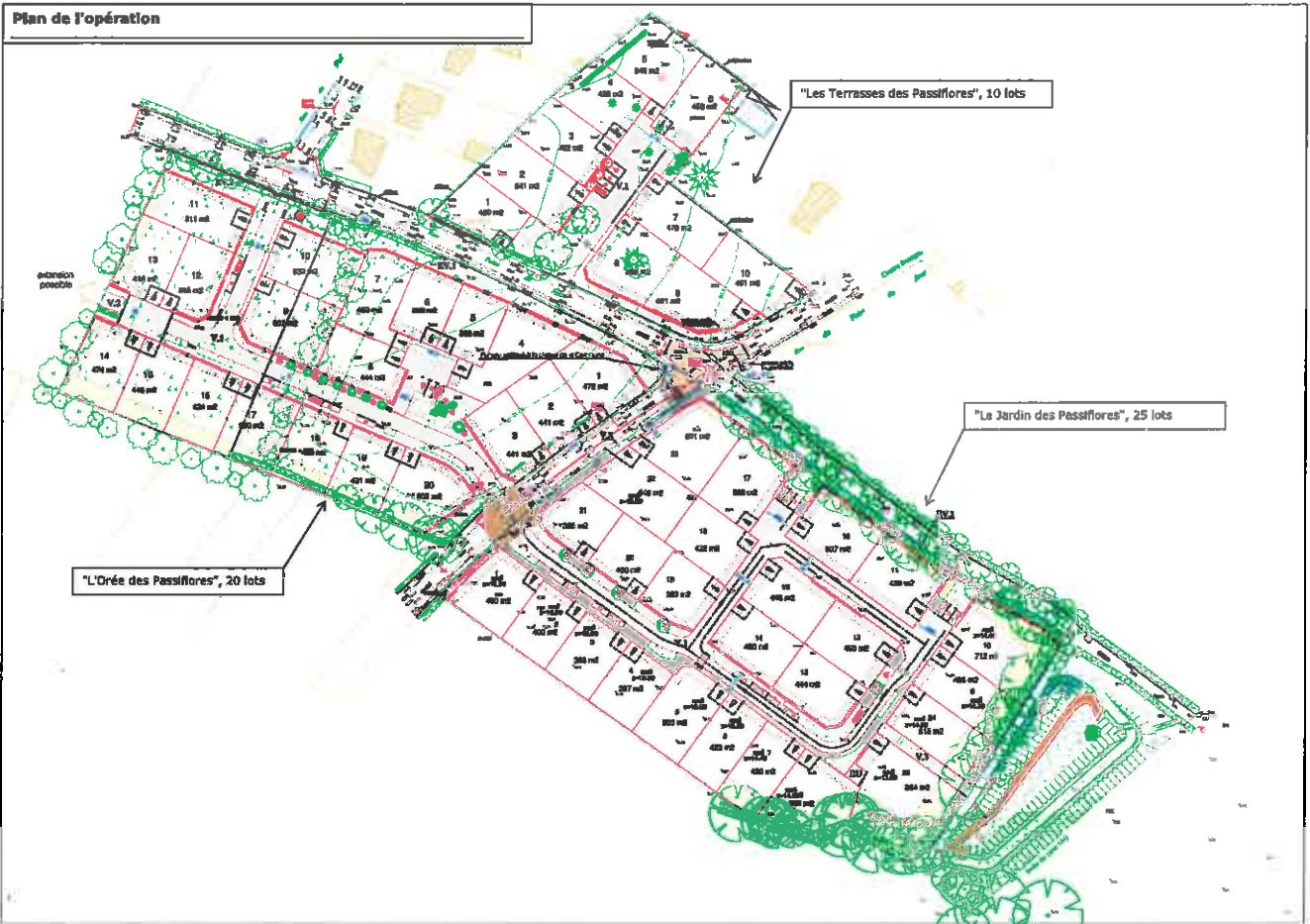


Figure 2 : Plan de répartition général des 3 lotissements (Cabinet SUSSET et Associés, échelle : 1/1250^e)

Localisation cadastrale de l'opération

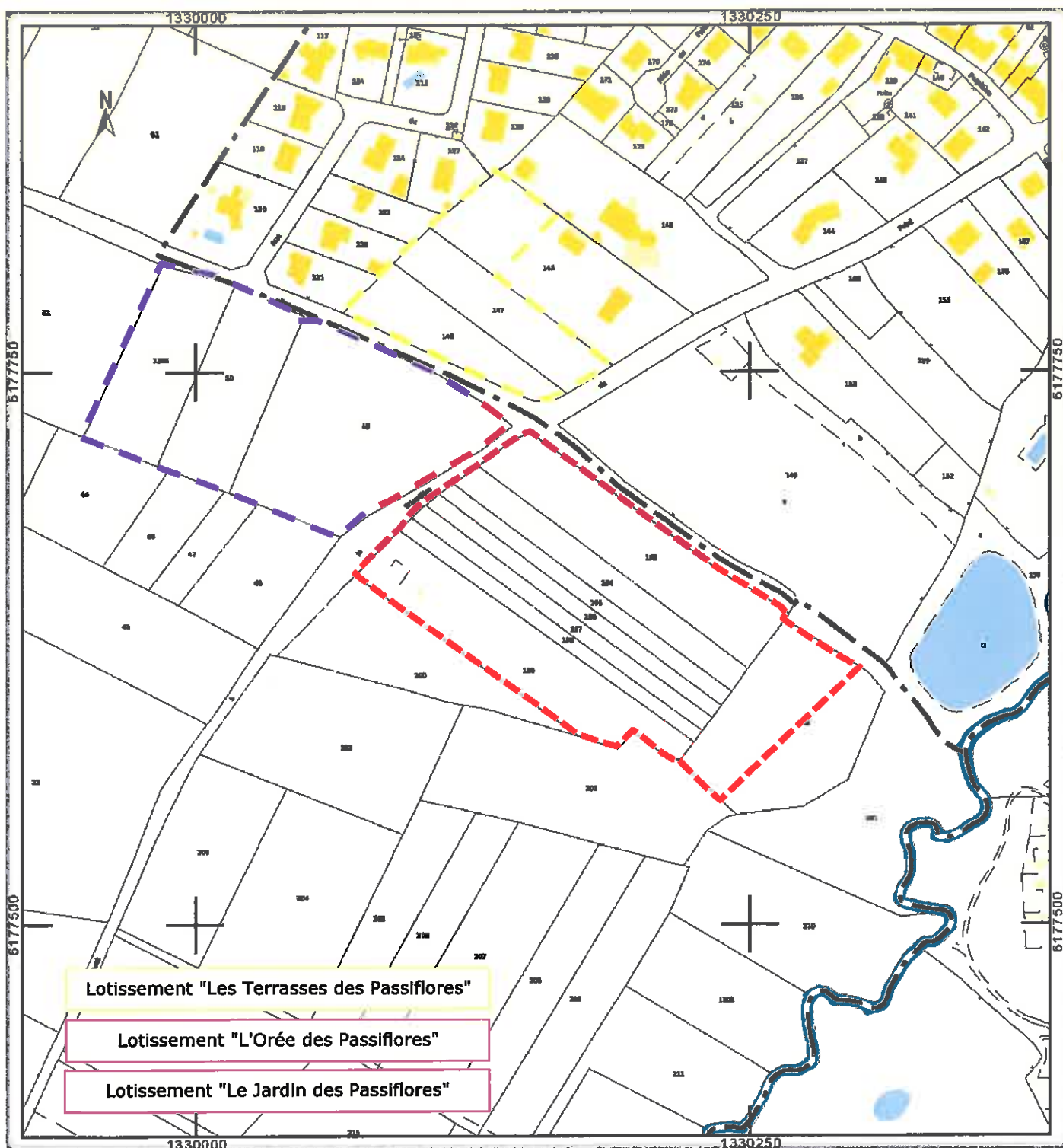


Figure 3 : Extrait du plan cadastral sur le secteur étudié au 1/2500^e (cadastre.gouv.fr)

N° cadastral	B 192p	B 193	B 194	B 195	B 196	B 197	B 198	B 199
Contenance	2 611 m ²	4 120 m ²	2 040 m ²	1 265 m ²	1 120 m ²	1 215 m ²	1 150 m ²	4 105 m ²
N° cadastral	B 146p	B 147	B 148	B 1206	B 50	B 49		
Contenance	1 646 m ²	2 276 m ²	2 031 m ²	2 975 m ²	2 975 m ²	6 950 m ²		

Photographies du site de l'opération

Prairie de fauche sur le lotissement "Le Jardin des Passiflores"



a



b



c

Photos 1 : Perspectives paysagères sur le parcellaire du lotissement "Le Jardin des Passiflores" (en haut : secteur du lotissement ; en bas : secteur du bassin de rétention)

Prairie de fauche et friche arbustive sur le lotissement "L'Orée des Passiflores"



Photos 2 : Perspectives paysagères sur le parcellaire du lotissement "L'Orée des Passiflores"

Jardins potagers sur le lotissement "Les Terrasses des Passiflores"



Photos 3 : Perspectives paysagères sur le parcellaire du lotissement "Les Terrasses des Passiflores"



a



b



c

Photos 4 : Rue de Salmon (en haut à gauche), Rue du Point du Jour entre les lotissements (en haut à droite) et chemin rural longeant le projet "Le Jardin des Passiflores" au Nord

Cartographies diverses

NATURA 2000 :

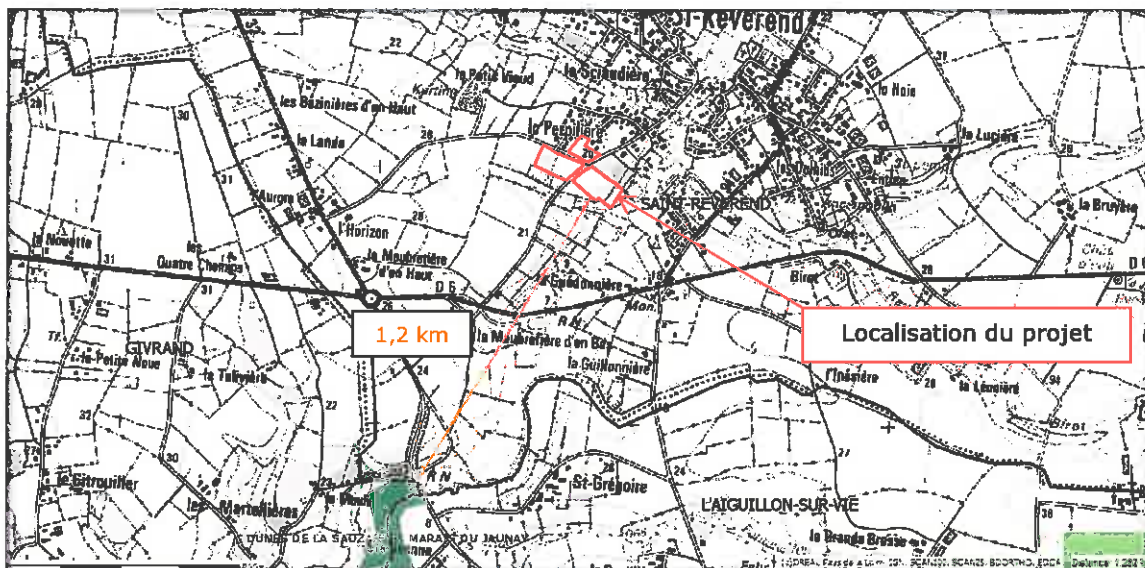


Figure 4 : Cartographie des périmètres NATURA 2000 sur le secteur de Saint-Révérend (CARMEN Pays de la Loire)

"Ensemble très intéressant, en particulier par la variété des groupements dunaires qui n'ont été que peu dégradés par des boisements. Présence d'une des plus belles stations régionales d'*Omphalodes littoralis* ; quelques fourrés et boisements de Chêne vert et Pin maritime. Les zones humides arrière-littorales présentent également une bonne diversité avec des prairies, dont certaines sub-halophiles, des marais, roselières, aulnaies."

Extrait de la fiche (CARMEN Pays de la Loire)

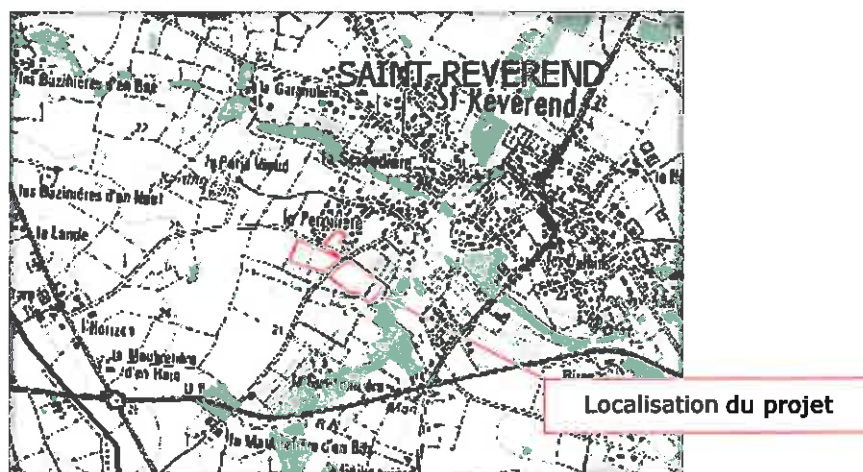
ZONES HUMIDES PROBABLES (DREAL) :

Figure 5 : Cartographie de la pré-localisation des zones humides sur le secteur étudié

Selon cette cartographie, il n'est pas identifié de zones humides sur le secteur étudié.

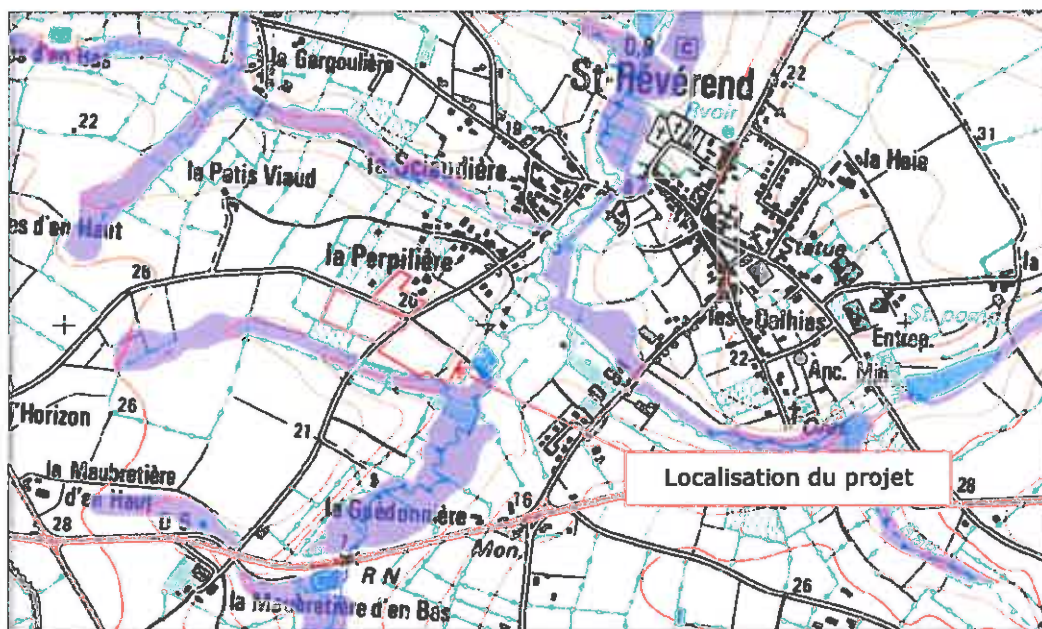
INVENTAIRE COMMUNAL (SAGE VIE ET JAUNAY) :

Figure 6 : Extrait de la cartographie de l'inventaire communal des zones humides réalisé par le SAGE (SAGE Vie et Jaunay.com)

Inventaire écologique sur le secteur d'étude

Le Cabinet SUSSET et Associés a réalisé un inventaire écologique avec recherche des zones humides effectives dans le périmètre des 3 lotissements lors de deux relevés effectués les 15 janvier et 23 mai 2013.

La localisation des sondages est la suivante :

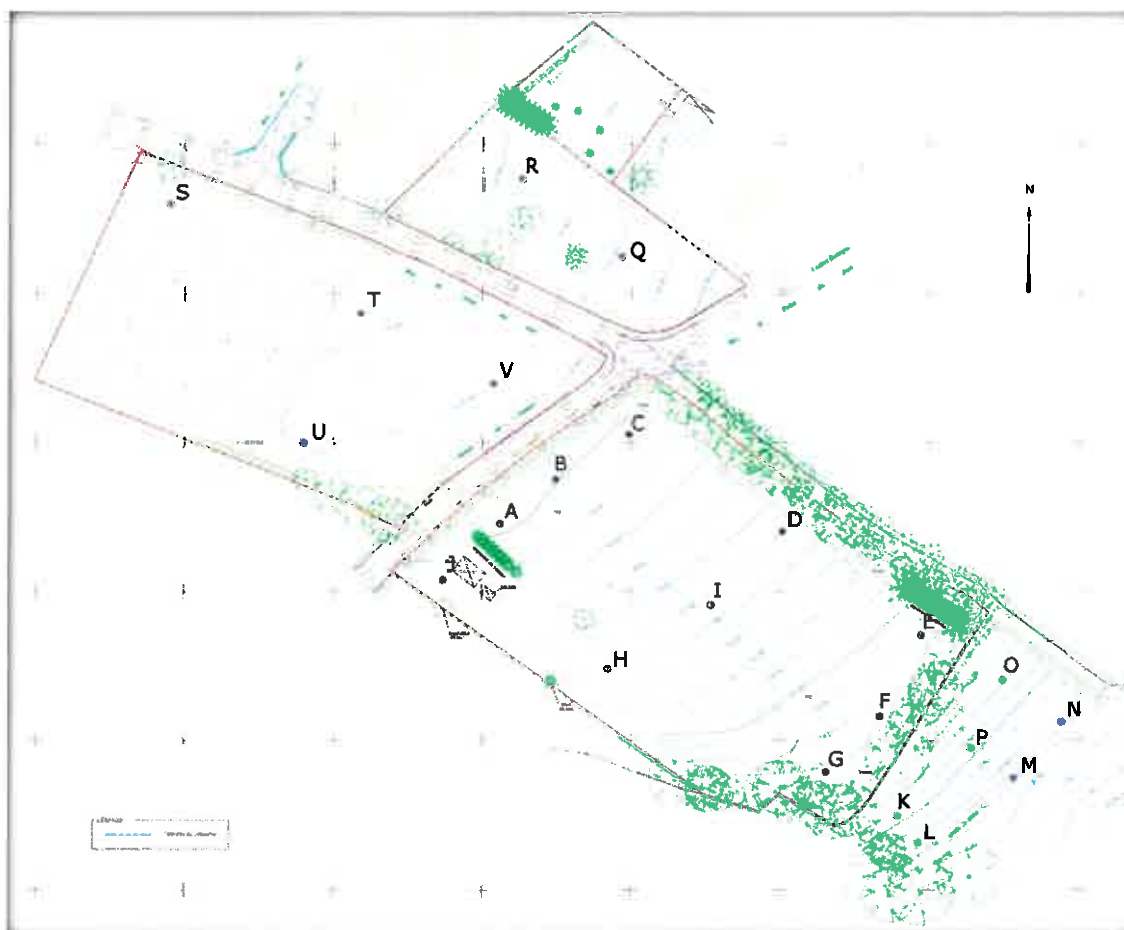






Figure 7 : Localisation des sondages pédologiques complétés les 15 janvier et 23 mai 2013 par le cabinet SUSSET et associés

Les profils observés ont été comparés à la grille de classification des sols hydromorphes du GEPPA afin d'identifier des sols pouvant être caractéristiques de zone humide au sens de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Les sondages sont présentés ci-après :

Sondage A (pré)	<p>0 – 45 cm : Limon argileux ocre-brun avec morceaux de quartz et de schistes altérés 45 – 50 cm : Horizon de schistes altérés avec présence de séricite 50 cm : refus de tarière sur socle schisteux</p> <p>Hors classe d'hydromorphie du GEPPA.</p>	 <p>Horizon à 40-50 cm avec une pointe sériciteuse</p>
Sondage B (pré)	<p>0 – 35 cm : Limon argileux ocre-brun avec morceaux de schistes altérés 35 – 40 cm : Altérites de schistes ocre et grise 40 cm : refus de tarière sur socle schisteux</p> <p>Hors classe d'hydromorphie du GEPPA.</p>	
Sondage C (pré)	<p>0 – 20 cm : Limon argileux ocre-brun avec morceaux de schistes altérés 20 – 35 cm : Argile limoneuse ocre-brune avec morceaux de schistes altérés 35 - 45 cm : Argile limoneuse et altérites de schistes et de la séricite 45 cm : refus de tarière sur socle schisteux</p> <p>Hors classe d'hydromorphie du GEPPA.</p>	
Sondage D (pré)	<p>0 – 20 cm : Limon argileux ocre-brun avec morceaux de quartz 20 – 45 cm : Argile limoneuse ocre-brune avec morceaux de quartz 45 cm : refus de tarière sur socle schisteux</p> <p>Hors classe d'hydromorphie du GEPPA.</p>	
Sondage E (pré)	<p>0 – 40 cm : Limon argileux à argile limoneuse ocre-brun avec morceaux de quartz 40 – 50 cm : Altérite de schiste avec de la séricite 50 cm : refus de tarière sur socle schisteux</p> <p>Hors classe d'hydromorphie du GEPPA.</p>	<p>Horizon à 40 cm</p>
Sondage F (pré, gorgé d'eau) et Sondage G (pré)	<p>0 – 40/45 cm : Limon argileux ocre-brun avec morceaux de quartz puis altérites vers 40 cm 40/45 cm : refus de tarière sur socle schisteux</p> <p>Hors classe d'hydromorphie du GEPPA.</p>	
Sondage H (pré) et sondage J (jardin)	<p>0 – 50 cm : Limon argileux à argile limoneuse ocre-brun avec de la séricite 50 cm : refus de tarière sur socle roche altérée</p> <p>Hors classe d'hydromorphie du GEPPA.</p>	
Sondage I (pré)	<p>0 – 30 cm : Limon argileux ocre-brun avec de l'altérite dès 20 cm</p> <p>Hors classe d'hydromorphie du GEPPA.</p>	
Sondages K à P (pré)	<p>0 – 15/25 cm : Limon argileux ocre-brun avec de l'altérite 15/25 cm : refus sur roche-mère</p> <p>Hors classe d'hydromorphie du GEPPA.</p>	

Sondage S	0 – 40 cm : horizon limono-sableux brun avec quelques marbrures marron 40 – 70 cm : argile ocre et orange légèrement sériciteuse 70 – 90+ cm : argile ocre et orange sériciteuse avec du quartz (argile d'altération) Hors classe d'hydromorphie du GEPPA.
Sondages Q et R	0 – 35 cm : Limon argileux ocre-brun avec de l'altérite 35 cm : refus sur roche-mère Hors classe d'hydromorphie du GEPPA.
Sondages T à V	0 – 40 cm : Limon argileux ocre-brun avec de l'altérite et présence de traces d'hydromorphie (oxydation) 40 cm : refus sur roche-mère Hors classe d'hydromorphie du GEPPA.

L'analyse pédologique **n'a pas permis de mettre en évidence la présence de sols classés hydromorphes** (selon les classes du GEPPA et l'arrêté du 1^{er} octobre 2009) : bien qu'un sondage est mis en évidence la présence de traces d'hydromorphie, l'épaisseur du sol étant faible alors celui-ci ne peut être classé comme sols hydromorphes.

Les relevés floristiques réalisés le 23 mai 2013 :

Les prairies des parcelles B49, B193 à B199 contiennent les espèces suivantes : Vulpin des prés, Grande Oseille, Flouve odorante, Renoncule âcre, Houlque laineuse et Achillée millefeuille.



Photo 5 : Prairie sur la parcelle 49

Le pré de la parcelle B192 contient les espèces suivantes : Houlque laineuse, Renoncule âcre, Lychnis fleur-de-coucou, Pâturin commun, Fromental, Vulpin des prés et Dactyle aggloméré. Cette prairie est bordée de belles haies bocagères composées de beaux chênes centenaires



Photo 6 : Pr , parcelle 192

Le boisement et les fourr s des parcelles B50 et B1206 contiennent les esp ces suivantes : Ch ne, Saule marsault, Ronce commune, Gen t   balais, Mouron des oiseaux, Grande oseille, Dactyle agglom r , Grande marguerite, Ch vrefeuille des bois, Gaillet accrochant, Liseron des haies et Foug re(s). Dans la partie Nord-ouest du boisement une petite zone comportait quelques Jonc agglom r  (2 m² environ).



Photo 7 : Boisement avec Saule marsault, Ch nes et Ronces

La haie en limite Sud   tendance    tre envahi par du Saule marsault.

Les esp ces herbac es observ es sont :

- Achillea millefolium***
Achill e millefeuille
- Lonicera periclymenum***
Ch vrefeuille des bois
- Dactylis agglomerata***
Dactyle agglom r 
- Anthoxanthum odoratum***
Flouve odorante
- Arrhenatherum elatius***
Fromental (<50%)
- Galium aparine***
Gaillet accrochant
- Rumex acetosa***
Grande oseille
- Leucanthemum vulgare***
Grande marguerite
- Holcus lanatus***
Houlique laineuse
- Juncus agglomeratus***
Jonc agglom r  (<50%)
- Calystegia sepium***
Liseron des haies (<50%)
- Lychnis flos-cuculi***
Lychnis fleur de coucou
- Stellaria media***
Mouron des oiseaux
- Poa communis***
P turin commun
- Ranunculus acris***
Renoncule  cre
- Alopecurus pratensis***
Vulpin des pr s
- Foug re**

Les esp ces arbor es et arbustives sont :

- Ulex europaeus***
Ajonc d'Europe
- Quercus sp.***
Ch ne
- Cytisus scoparius***
Gen t   balais
- Rubus fruticosus***
Ronce commune
- Salix caprea***
Saule marsault

En gras, les esp ces

La bordure Est du boisement est composée par des Ajoncs d'Europe et Genêts à balais.



Photo 8 : Limite Est du boisement avec Genêts et Ajoncs

Conclusion sur la recherche de zone humide et l'intérêt écologique du site :

**Le projet ne contient aucune zone humide sur l'ensemble de son emprise.
Aucune des espèces observées sur ce site n'est inscrite à l'annexe de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 ; aucune n'est donc caractéristique de zone humide.**

Collecte et rétention des eaux pluviales

Type de bassin	En herbe, plantation d'hygrophytes dans la partie "décanteur"
Surface collectée	3,75 ha
Emprise totale	2 310 m ²
Pentes des paraments intérieurs	Pente intérieure enrochement (berge) Ouest : 2/1, Pente intérieure (berge Est) : 4/1 à 5/1, Pente extérieure (à l'Est) : 3/1
Surface en eau et Volume tampon décennal	826 m ² pour 600 m ³
Débit de fuite décennal	20 l/s
Cote du trop plein	10,40
Cote de la revanche et hauteur de revanche	10,70 et 0,30 m
Emplacement de la surverse	Au Nord du bassin
Hauteur de digue par rapport au TB	1,45 m
Temps de vidange complète	14h30
Milieu récepteur	Le Gué Gorand

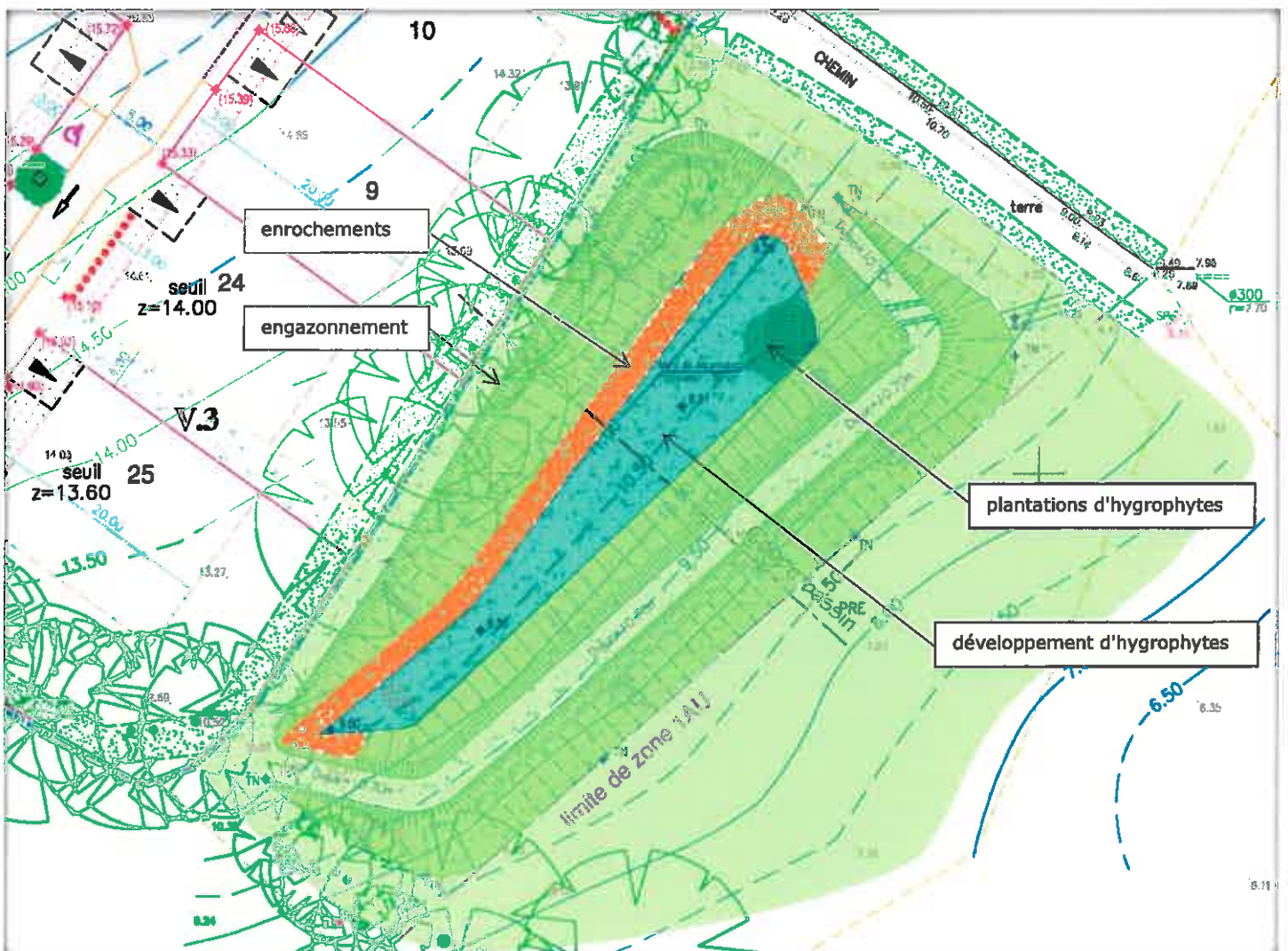


Figure 8 : Vue schématique du bassin avec les profondeurs et les berges

Conclusions du dossier d'incidences Loi sur l'eau

Rappel : un dossier de DECLARATION Loi sur l'eau a été déposé et a reçu récépissé le 28 août 2013 (récépissé n°85-2013-00359

Ce dossier reste à disposition du service Instructeur de la DREAL en complément du formulaire ci-joint.

Conscient des contraintes environnementales assujetties à son projet (proximité du ruisseau du Gué Gorand, paysage bocager vallonné), le maître d'ouvrage a élaboré cet ensemble urbain en accord avec le respect de l'écologie, du paysage et des exigences urbaines établies dans le document d'urbanisme. L'élaboration s'est faite de manière à ne pas porter d'atteinte significative au milieu naturel (conservation de la topographie des lieux, maintien des haies tout ou partie, maintien de linaires de haies bocagères en bordure du boisement existant...).

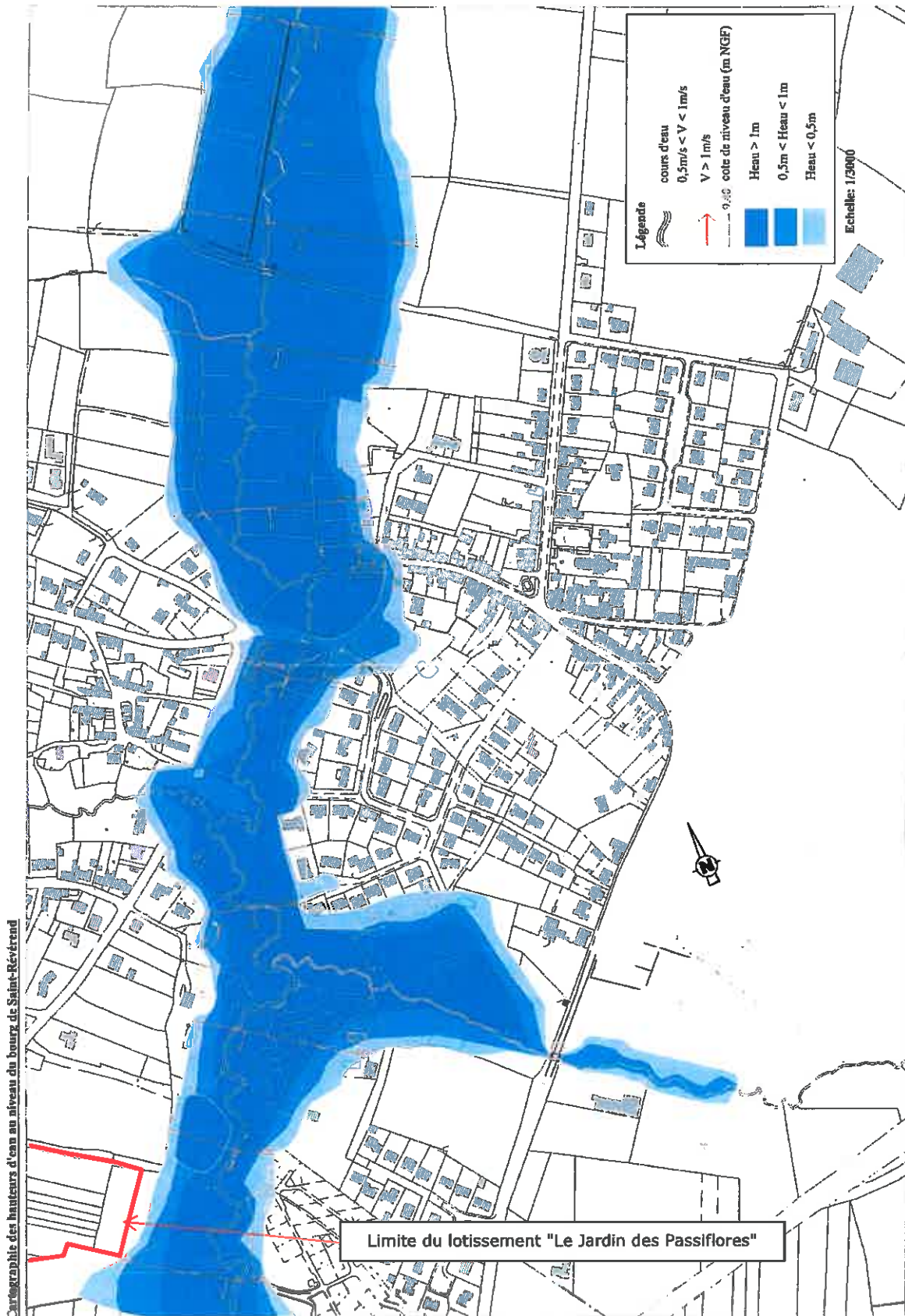
Les mesures de réduction des incidences à l'imperméabilisation du site sont liées à une bonne gestion des eaux s'écoulant sur les lotissements, notamment par la mise en place d'un réseau conséquent et adapté de collecte des eaux pluviales ainsi que la création d'un bassin de rétention dimensionné pour recevoir les eaux des 3 lotissements. Ces ensembles d'ouvrage (bassin, ouvrage de régulation, fossé décanteur en sortie) permettront de renvoyer des eaux non chargées vers le milieu naturel. L'intégration paysagère du dispositif de rétention permettra également de respecter l'environnement paysager dans lequel se situe le projet.

Les mesures de compensation à la perte des zones humides sur le site sont en conformité avec les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 et du SAGE Vie et Jaunay. En effet, le SDAGE impose de réguler les eaux pluviales issues du projet, ce que le projet réalise en mettant en place un bassin avec ouvrage de régulation.

Nous rappelons également qu'aucune zone humide n'a été recensée sur les 3 projets.

En conséquence, au vu de l'état des lieux et des mesures à mettre en place, il semble que les incidences du projet soient limitées à leur minimum.

Carte de l'onde de submersion en cas de rupture de barrage

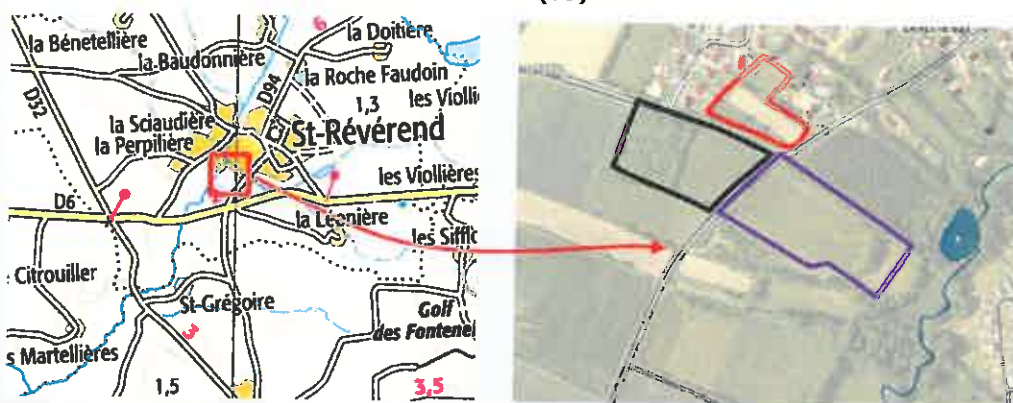


Fiche résumé de l'opération

NOM DU PROJET et DESCRIPTIF : Aménagement de 3 lotissements à usage principal d'habitation : "Le Jardin des Passiflores", 25 lots à bâtir / "L'Orée des Passiflores", 20 lots à bâtir / "Les Terrasses des Passiflores", 10 lots à bâtir

MAITRE D'OUVRAGE : CILAOS

LOCALISATION: Commune de SAINT-REVEREND (85)



CADASTRE : parcelles 49, 50, 146, 147, 148, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199 et 1206 de la section B

SUPERFICIE : 3 ha 64 a 87

RUBRIQUES ET PROCEDURE : 2.1.5.0. (Eaux pluviales)

NATURE DU SITE RETENU POUR L'IMPLANTATION DU PROJET : prairie naturelle de fauche et boisement de feuillus

CONTEXTE TOPOGRAPHIE / PENTE : altitude variant de 22.54 à 9.5 mNGF / de l'ordre de 3.5 à 6 %

NATURE DES SOLS : sous-sol de Micaschistes et grès albitiques de Saint Gilles / sol limoneux sur schistes altérés et sériciteux généralement de faible épaisseur

MILIEU RECEPTEUR DES EAUX PLUVIALES : un fossé présent le long d'un chemin privé (autorisation de rejets obtenue) écoulant les eaux vers le ruisseau du Gué Gorand

PROBLEMES HYDRAULIQUES RECENSES EN AVAL IMMEDIAT DU SITE : non

PERIMETRES DE PROTECTION PARTICULIERS :

- o RISQUES MAJEURS Rupture de barrage / Séisme (3) / Transport de matières dangereuses
- o PERIMETRE DE PROTECTION
- o NATURA 2000 Hors périmètre et incidences nulles sur les périmètres les plus proches
- o ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE
- o INVENTAIRES NATIONAUX (ZICO et ZNIEFF)

MODALITES DE GESTION DES EAUX USEES : raccordement à la station d'épuration communale de SAINT-REVEREND / mise en place d'un réseau de collecte (avec poste de refoulement pour le lotissement "Le Jardin des Passiflores")

MODALITES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES : mise en place d'un réseau de collecte séparatif dans chaque lotissement / Création d'un bassin de rétention dimensionné pour collecter, tamponner et épurer les eaux de ruissellement des 3 lotissements (plantation d'hygrophytes)

MESURES REDUCTRICES D'IMPACT : mise en place d'une cloison siphonée et d'une vanne de sectionnement en sortie du bassin puis fossé planté d'hygrophytes en sortie de l'ouvrage de rétention

MESURES COMPENSATOIRES AUX INCIDENCES : aucune incidence notable signalée

Localisation des prises de vue

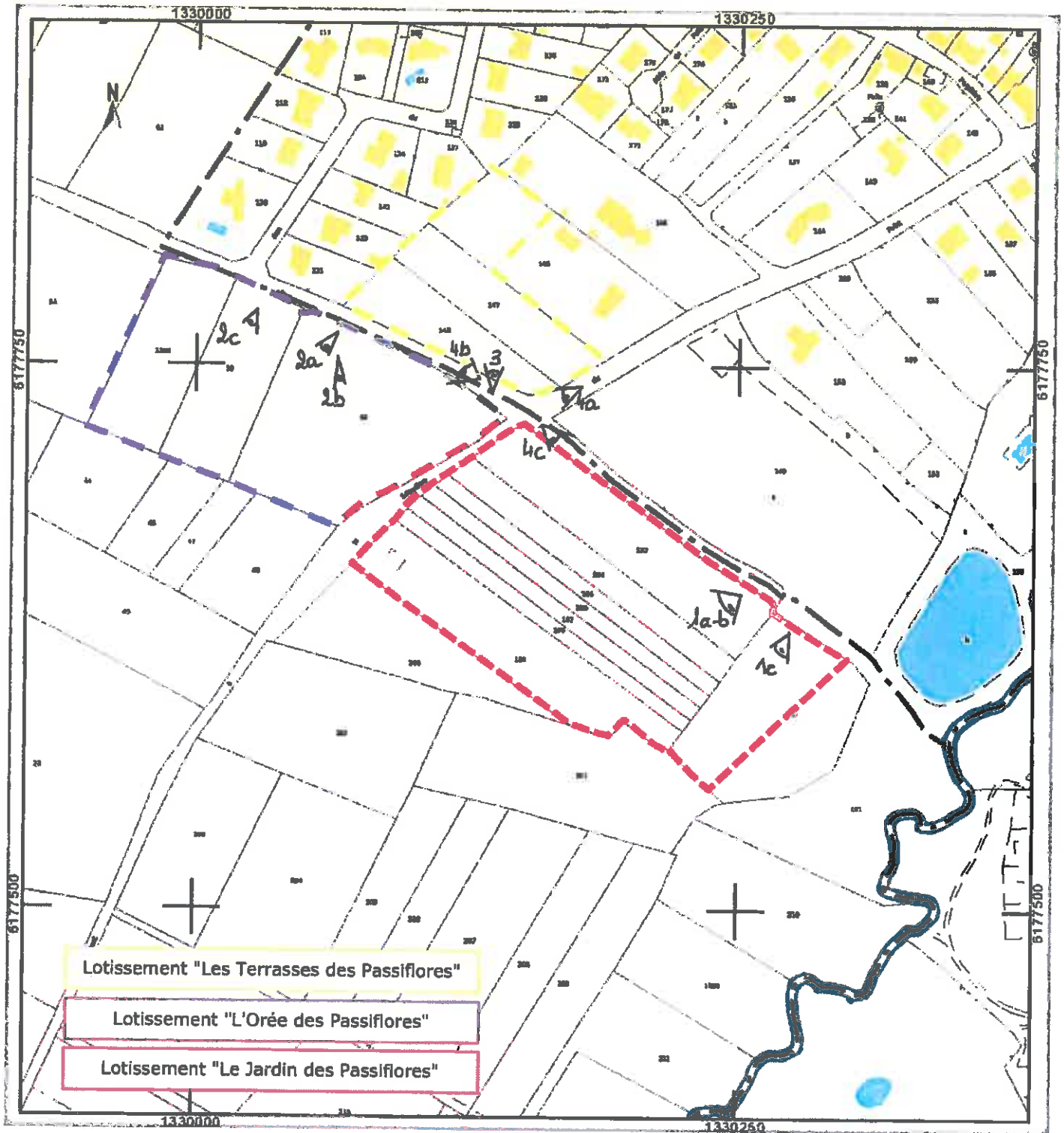


Figure 6 : Extrait du plan cadastral sur le secteur étudié au 1/2500° (cadastre.gouv.fr)

DOCUMENT D'URBANISME

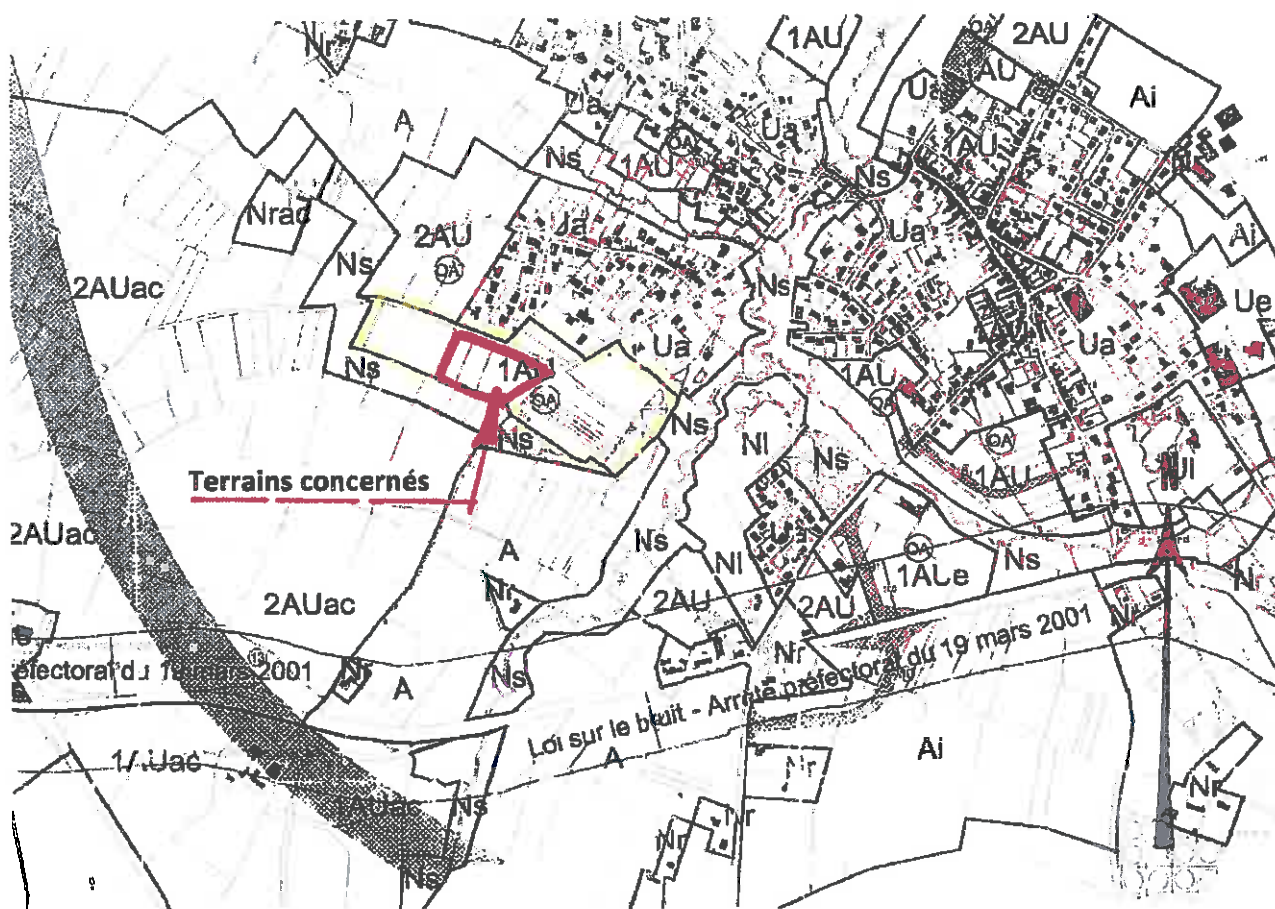
La commune de SAINT RÉVÉREND est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU), approuvé le 19 Mars 2007, modifié ou révisé en dernier lieu le 26 Avril 2013.

Ce document identifiant les différents secteurs urbanisables sur une période de 5 à 10 ans, a classé ces terrains en zone 1AU à vocation principal d'habitat.

Ils sont délimités :

- au Nord, par la rue du Point du Jour ;
- à l'Est, par le chemin de Salmon bordant le lotissement "Le Jardin des Passiflores"
- au Sud, par une zone Ns en protection d'une future zone économique ;
- à l'Ouest, par le reliquat de la zone 1AU.

Ils représentent environ 19 % de la surface urbanisable offerte par cette zone.



Extrait PLU

Version de l'orientation d'aménagement proposée après modification n°5 :

Les modifications apportées à l'orientation d'aménagement et liées à la modification n°5 concernent l'échéancier d'ouverture à l'urbanisation et la fixation d'objectifs de densité.

Dans un souci de plus grande lisibilité et compréhension de l'orientation d'aménagement, celle-ci n'a été modifiée qu'une fois. L'orientation ci-dessous comprend donc à la fois les évolutions liées à la modification n°5 et celles liées à la révision simplifiée n°2, procédure menée parallèlement à la procédure de modification n°5.

